**Concertation pour mise en compatibilité du P.L.U. de la Commune d’EYGUIERES**

**Je soussigné** : …………………………………………… Résidant à : ………………………………………………………

Agissant en tant que : ………………………………………………………………………

**Déclare m’opposer fermement au projet** **de mise en compatibilité N° 1 du P.L.U. de la commune d’EYGUIERES concernant « la réhabilitation de l’aérodrome, la modernisation du karting et l’installation d’un parc photovoltaïque au sol . » (Annonce JAL du 16/05/2024)**

Mon opposition précitée se base sur les considérations suivantes :

* Projet d’un volume de 48 millions d’Euros totalement irraisonnable pour une commune de 7.000 habitants.
* Projet sans autre but que d’être un investissement à but lucratif au détriment du sport aérien.
* Risque important de faillite du gestionnaire à charge de la commune. Au vu des tarifs prévus par le contrat de concession, les hangars resteront vides comme les 60.000 mètres carrés construits à l’Aéroport du Castellet.
* Non-sens économique du projet (photovoltaïque irréalisable en réserve naturelle, restaurant non viable au vu des tarifs de location prévus etc.)
* Bétonnage de la Crau au milieu d’une « réserve nationale naturelle » et d’une zone ZNIEFF.
* Déclin consécutif de la faune et de la flore.
* Impacts visuels et paysagers par la construction de bâtiments de 12 m de haut.
* Impact social important par la disparition des activités associatives et sportives.
* Destruction totale des installations associatives actuelles (Club house, salles de cours, simulateurs de vol, lieux de rencontre et de convivialité qui sont l’essence même des associations).
* Perte irrémédiable d’espaces pour les constructeurs amateurs qui sont nombreux.
* Majoration totalement injustifiée des tarifs (déjà constatés par une augmentation de 700 %).
* Fuite de la petite aviation sportive et de loisirs.
* Nuisances sonores importantes par l’arrivée de nouveaux appareils extrêmement bruyants
* Mise en danger de la biodiversité.
* Aucune possibilité d’implantation du parc photovoltaïque au sol prévu pour compenser les pertes financières prévues par le projet lui-même.
* Absence totale de compétence aéronautique des intervenants en place (SEMOP)
* Perte des agréments DTO (Declared Training Organisation) par perte des locaux d’instruction.
* L’ampleur des travaux provoquerait des périodes prolongées de fermeture de l’aérodrome et la mise en faillite des écoles de pilotage.
* Utopie des avions électriques ou à hydrogène dans l’état actuel des choses, mis à part qu’un exploitant d’aérodrome n’a pas vocation à s’occuper du développement technique d’aéronefs.
* Aucune concertation avec les usagers depuis l’éviction du gestionnaire associatif en 2018.
* Enquête publique de 2022 avec réserves et avis défavorable (26 votes « pour » et 2.440 votes « contre »

**Eu égard à ce qui précède, je souhaite que la modification du PLU objet de la consultation soit rejetée.**

Fait le : à :

Signature